



Promouvoir
la gestion durable
de la forêt

BULLETIN D'ENGAGEMENT A LA CERTIFICATION PEFC

Renouvellement pour 5 ans

PEFC Auvergne-Rhône-Alpes

IDENTITÉ DU PROPRIÉTAIRE – COMMUNE, SECTION DE COMMUNE, CCAS, SMGF, etc.

Je soussigné(e) : M. Mme

NOM - Prénom :

Représentant de : «Nom»

N° Siret (obligatoire pour facturation dématérialisée via plateforme Chorus) :

..... /

CORRIGER OU COMPLETER VOS COORDONNÉES SI NÉCESSAIRE

Coordonnées du propriétaire

Adresse du propriétaire (obligatoire) :

Téléphone (obligatoire) : Courriel :

GESTION DE LA FORÊT

Confiée à un tiers : ONF / NOM – Prénom de votre agent ONF :

Téléphone : Courriel :@onf.fr

INFORMATIONS RELATIVES A MA FORÊT

Surfaces forestières **bénéficiant du régime forestier** :

CODE POSTAL	COMMUNE	DOCUMENT DE GESTION DURABLE	SURFACE (ha)
		<input type="checkbox"/> Aménagement <input type="checkbox"/> RTG <input type="checkbox"/> Aucun	
		<input type="checkbox"/> Aménagement <input type="checkbox"/> RTG <input type="checkbox"/> Aucun	
<i>Une ligne par commune et par document de gestion durable. Si tableau insuffisant, fournir un tableau équivalent en annexe.</i>		Surface totale des forêts (1) :ha a ca

Surfaces forestières **ne bénéficiant pas du régime forestier** :

CODE POSTAL	COMMUNE	DOCUMENT DE GESTION DURABLE	SURFACE (ha)
<i>Une ligne par commune et par document de gestion durable. Si tableau insuffisant, fournir un tableau équivalent en annexe.</i>		Surface totale des forêts (2) :ha a ca

Total (1 +2) :ha a ca

JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES (tout dossier incomplet ne pourra pas être traité)

Surfaces forestières couvertes par un document de gestion durable	Surfaces forestières non couvertes par un document de gestion durable en vigueur (pas d'aménagement forestier ni de RTG)	
<input type="checkbox"/> Arrêté préfectoral d'approbation de l'aménagement OU <input type="checkbox"/> Confirmation du Règlement type de gestion (RTG).	Surface relevant du régime forestier (arrêté préfectoral pris en ce sens)	Surface ne relevant pas du régime forestier
	<input type="checkbox"/> Si surface < 10 ha : Engagement de l'ONF à intégrer cette surface lors de la prochaine révision d'aménagement. OU <input type="checkbox"/> Attestation de l'ONF indiquant que l'aménagement forestier est en cours de rédaction, révision ou modification.	<input type="checkbox"/> Attestation de l'ONF indiquant que la proposition d'application du régime forestier est en cours d'instruction si tel est le cas OU <input type="checkbox"/> liste des parcelles sinon.

Cadre réservé à PEFC AURA	Date d'arrivée du courrier :	
Surface Totale (ha) :	Date du paiement :	N° PEFC :
Aménagement :	Montant : Facture N°	

CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR 5 ANS (2021-2025)

La surface totale de ma forêt est : inférieure à 15 hectares : Forfait de 40 € pour 5 ans

supérieure à 15 hectares :ha x 1€ + 25 € (forfait) =€ pour 5 ans

OPTION : ACHAT de PANNEAUX (visuel disponible sur notre site internet : <https://pefcaura.com/mon-dossier-participant>)

Lot	Prix unitaire frais de port inclus	Prix unitaire à retirer sur place	Quantité	TOTAL
Unité	12 €	10 €		€
Lot de 3	25 €	20 €		€
Lot de 5	40 €	30 €		€

Contribution : €

Panneaux : € (optionnel)

TOTAL A PAYER :€

Note : Une facture vous permettant de procéder au règlement de votre contribution vous sera adressée à réception de votre dossier. N° Siret à indiquer obligatoirement pour une facturation dématérialisée (via plateforme Chorus)

JE M'ENGAGE

POUR 5 ANS et POUR L'ENSEMBLE DE MES FORETS en région Auvergne-Rhône-Alpes à :

- **Respecter** les règles de gestion forestière durable en vigueur (PEFC/FR ST 1003-1:2016, consultable à www.pefc-france.org et disponible sur simple demande auprès de PEFC AURA).

- **Accepter les visites de contrôle** en forêt par PEFC AURA et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents, que je conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1:2016) en vigueur.

- **Accepter** le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1:2016) sur lesquelles je me suis engagé(e) pourront être modifiées. Une fois informé(e) de ces éventuels changements, j'aurai le choix de poursuivre mon engagement, ou de le résilier par courrier adressé à PEFC AURA.

- **Mettre en place** les actions correctives qui me seront demandées par PEFC AURA en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.

- **Accepter** que ma participation au système PEFC soit rendue publique.

- **En cas de modification de ma surface** (achat/vente, donation, etc.) : informer PEFC AURA dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires. Informer le nouveau propriétaire de ma certification PEFC et l'inviter à prendre contact avec PEFC AURA.

- **J'atteste** par la présente que les parcelles désignées ci-dessous sont bien des parcelles forestières.

- **J'autorise** le(s) organisme(s) chargé(s) de l'enregistrement ou de l'agrément des documents de gestion durable attachés à ma forêt (CRPF, ONF, autres) à laisser PEFC AURA consulter à titre confidentiel lesdits documents.

- **Je m'engage à ne réaliser aucune coupe irrégulière**, notamment sur les surfaces forestières ne bénéficiant pas du Régime forestier.

- **Tous les 5 ans**, PEFC AURA me demandera de prolonger mon engagement en m'acquittant de la contribution financière et en mettant à jour les informations me concernant via un bulletin de renouvellement. Je pourrai me désengager à tout moment par simple lettre ou mail. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Je ne pourrai me réengager selon un délai fixé par PEFC AURA, qui pourra me demander des pièces complémentaires dans le cadre de ma reprise d'engagement et, éventuellement, la refuser.

- **Je reconnais avoir pris connaissance de la Politique d'utilisation des données personnelles de PEFC AURA**, mise à ma disposition sur le site <https://pefcaura.com/politique-confidentialite> et l'accepter sans réserve.

- **Je reconnais** par la présente qu'en cas de fausse déclaration, je m'expose à ce que PEFC engage des poursuites auprès des tribunaux compétents.

Fait à :

Le :

Signature :

Les propriétaires forestiers de plus de 500 ha peuvent demander l'annualisation du paiement de leur contribution financière, se renseigner auprès de PEFC AURA. Sous réserve de fournir des justificatifs, le propriétaire pourra demander un abattement de 50% sur la contribution à l'hectare pour les parcelles non productives. Se renseigner préalablement auprès de PEFC AURA (secretariat@pefcaura.com).